

Règles de participation et de fonctionnement

RACJ Numéro de licence : L-03720 – Cégep John Abbott

Tirage à prix fixe

Admissibilité

- La participation est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus qui se trouvent physiquement dans la province de Québec au moment de l'achat du billet.
- Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au tirage : les personnes responsables du tirage; Anthony Haddad (DG Équipe de baseball) et Frédéric Majeur (Entraîneur-chef Équipe de baseball).

Tirage

- Il s'agit d'un tirage dans lequel les gagnants recevront le prix associé à l'ordre dans lequel leur billet est tiré. Le premier billet tiré recevra le 1^{er} prix, le deuxième billet tiré recevra le 2^{ième} prix, et ainsi de suite. Le 10^{ième} et dernier billet tiré recevra le 10^{ième} prix. L'argent amassé lors du tirage sera entièrement remis au **John Abbott College** pour l'équipe de baseball. Les billets gagnants seront retirés des tirages suivants.
- La vente des billets se déroulera du 2 février 2026 au 23 mars 2026 à 12 h.
- Les billets seront vendus exclusivement en personne par les membres de l'équipe de baseball du 2 février 2026 au 23 mars 2026 à 12 h.
- Lors de l'achat en personne, les participants recevront un coupon détachable indiquant les numéros associés aux billets achetés.
- Le nombre maximal de billets disponibles est de 150.
- La date du tirage est le 26 mars 2026 (12h00) au **Cégep John Abbott, Département des Sports et Loisirs (C-128), 21275, chemin Lakeshore, Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, H9X 3L9**, où tous les billets seront mélangés dans un chapeau et le tirage sera effectué par les responsables.
- Prix des billets : 1 billet pour 20 \$.

Tirage et communication avec le gagnant

- Le gagnant disposera de quatorze (14) jours ouvrables à compter de la date du tirage pour réclamer son prix en communiquant avec l'organisateur par courriel (fredmajeur@hotmail.com). Afin de faciliter la remise du prix, les organisateurs utiliseront également les coordonnées fournies par l'acheteur du billet gagnant pour

le contacter durant la période de réclamation.

- Le gagnant doit présenter une copie physique de son coupon de billet et fournir deux pièces d'identité indiquant son nom, son adresse et sa date de naissance, dont une avec photo.
- Seul le détenteur du billet gagnant peut réclamer le prix.
- Si le détenteur du billet gagnant n'a pas réclamé son prix dans les quatorze (14) jours ouvrables, le prix sera remis aux donateurs.
- Le prix attribué au gagnant n'est pas transférable et doit être accepté tel quel, sans possibilité de substitution.
- Le comité organisateur n'assume aucune responsabilité envers toute autre personne qui prétendrait avoir droit à tout ou partie du prix associé au billet gagnant.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus, mais sont plafonnées à 10/150, soit 6,67 %.

Autres modalités

- Aucun reçu officiel pour fin d'impôt ne sera remis pour l'achat de billets de tirage, tel que stipulé par l'Agence du revenu du Canada.
- Toutes les ventes de billets sont finales. Aucun remboursement ne sera accordé à quiconque, pour quelque raison que ce soit. Tous les billets achetés, y compris les numéros de tirage sur ces billets, ne peuvent pas être remboursés, même si l'acheteur a fait une erreur dans le nombre de billets qu'il souhaitait acheter.
- Si l'intégrité du tirage est compromise de quelque manière que ce soit, l'organisation avisera la **Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ)** et consultera la RACJ afin de déterminer la marche à suivre. L'organisation doit obtenir l'approbation de la RACJ avant d'annuler le tirage ou de modifier ses règles.
- Ce tirage est assujéti à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables. Toutes les décisions prises par les organisateurs sont finales et sans appel.

Déclaration publique

En participant au tirage, le gagnant autorise les organisateurs et leurs représentants à divulguer son prénom et son nom pour toute fin liée au tirage et aux activités de l'organisation, incluant notamment des fins publicitaires et promotionnelles, sans aucune compensation financière.

Dans un souci de transparence envers les autres participants, le prénom et le nom du gagnant seront publiés dans divers outils de communication, y compris mais sans s'y limiter, les sites Web du Cégep John Abbott, les brochures, les dépliants, les publicités et d'autres documents promotionnels. Ceci sert à démontrer que le tirage a bien eu lieu et que le prix a été réclamé.

Ce consentement est limité aux fins énoncées ci-dessus et demeure valide pour une durée de **2 ans**

Coordonnées

- Site web : <https://johnabbott.qc.ca/> ou [John Abbott College](#)
- Courriel : fredmajeur@hotmail.com
- Téléphone : 514-424-6347

Information sur les prix

1er prix : 2 Billets pour une partie des Canadiens de Montréal (valeur: \$800.00)

2e prix : Gant de baseball Rawlings (valeur: \$500.00)

3e prix : Balle de baseball signée par Mookie Betts (valeur: \$500.00)

4e prix : Ballon de Football signé par Anthony Calvillo (valeur: \$250.00)

5e prix : Mini casque de hockey signée par Michael Matheson (valeur: \$250.00)

6e prix : Photo encadrée signée par Cole Caufield (valeur: \$200.00)

7e prix : Photo encadrée signée par Jake Evans (valeur: \$150.00)

8e prix : Rondelle de hockey Bauer signée par Marie-Phillip Poulin (valeur: \$50.00)

9e prix : Carte-cadeau du restaurant KEG (valeur: \$50.00)

10e prix : Carte-cadeau du restaurant Baton Rouge (valeur: \$50.00)

Valeur totale: \$2,800.00